

## **Les bonnes pratiques contractuelles (construction, exploitation, maintenance, curage) des unités de méthanisation**



Philippe Collin, Agriculteur-Méthaniseur AAMF  
Hélène Berhault-Gaborit, Animatrice GT porteurs de projets AAMF,

[aamf.fr](http://aamf.fr)  
[helene@aamf.fr](mailto:helene@aamf.fr)

# 1. Montage du projet

*Tout faire pour que le projet se développe dans les meilleures conditions possible*

- **Maîtrise du projet** par le porteur de projet lui-même
- **Adéquation du projet au territoire**
- **10 points d'attention** d'un projet = facteurs de réussite
- **Autonomie en intrants**
- **Process : contrats construction**
  - **Prise en compte de vos hypothèses de projet (DCE)**
  - **Planification des réceptions**
  - **Clauses et pénalités**
  - **Garanties de performances, ...**
  - **Adaptation aux nouvelles règles du jeu (ICPE, ...)**
  - **Interfaces entre lots** (Qui est responsable de quoi ? Où s'arrête la responsabilité de chacun ?)
  - ...

*Soyez responsables et impliqués  
+ Entourez vous de bons partenaires*

## Imprégnation réalité de la filière : C'est un vrai nouveau métier



- S'informer => 10 points d'attention, démarches, outils à disposition des adhérents AAMF, ...
- Se former => découverte, collectifs agricoles, pacte des associés,...
- Echanger et Visiter => journées d'échanges et de sensibilisation AAMF 1j /région, ...
- Retour d'expériences (réalité, écueils à éviter, décider en connaissance de cause) => RDV projets AAMF lors des salons biogaz

- ▶ Maîtrise du projet par le porteur de projet lui-même
  - ▶ Adéquation du projet au territoire
- = Appropriation locale et financements facilités



# Adéquation du projet au territoire



1. Aux agricultrices et agriculteurs
2. À l'exploitation ou aux exploitations
3. Au territoire

- ▶ Maîtrise du projet par le porteur de projet lui-même
  - ▶ Adéquation du projet au territoire
- = Appropriation locale et financements facilités

# 10 points d'attention d'un projet

1. HUMAIN : **Groupe solide d'agriculteurs**
2. APPROVISIONNEMENT : **Autonomie en intrants**
3. DIGESTAT
4. BIOGAZ
5. SITE
6. PROCESS CONSTRUCTEUR qualimétha
7. APPROPRIATION LOCALE
8. RENTABILITÉ
9. ADMINISTRATIF
  - 9.1. JURIDIQUE (société, contrat, process et autres lots)
  - 9.2. SÉCURITÉ ASSURANCES
  - 9.3. RÉGLEMENTAIRE (PC, ICPE, Agrément sanitaire,...)
  - 9.4. RACCORDEMENTS CONTRATS D'ACHAT
10. FINANCEMENT

**Soyez responsables et impliqués  
+ Entourez vous de bons partenaires**

## 2. APPROVISIONNEMENT : Autonomie en Intrants

- *Adaptons la taille du projet à nos intrants sécurisés,...*
- **Autonomie en intrants +++** pour limiter la hausse du coûts des intrants et la concurrence avec les filières en place sur le territoire (élevage, IAA, méthanisation,...)
  - Volumes suffisants
    - « projet dimensionné à la (ou aux) fermes »
    - Quelles matières peut on consacrer au projet ? Quel retour de digestat ?  
=> base d'échanges / contrats
  - Stocks « lors de la mise en route, constituer assez de stock, la recherche du gisement est un autre métier »
- **Intrants extérieurs :**
  - Dans quels contrats d'OA les exploitants ont-ils l'obligation de prévenir le préfet de modification du plan d'appro ?
  - Quelle est la responsabilité du préfet : s'il donne un avis ? ou s'il n'en donne pas ?
- **Diversité**
  - Effluents d'élevage, CIVE, biodéchets, ... f (pouvoir méthanogène, % MS, ...)
  - Ration équilibrée : biologie et booster
- **Proche de l'unité** / limiter les coûts et les nuisances liées au trafic

## 2. Pendant le chantier

*Tout faire pour éviter d'être en procès avec son constructeur*

- **Garanties** : attention aux petites lignes
- **Assurance dommages** pendant le chantier (AG2Pro levée des doutes sur sol et terrassement, rapport initial de contrôle technique, effondrement banches, incendie, pertes d'exploitation liée au retard du chantier)
- ...

### 3. Réception de chantier

*Tout faire pour éviter d'être en procès avec son constructeur*

- **Emettre des réserves** s'il y a lieu lors de la signature réception de chantier
- **Garanties** : attention aux petites lignes
- **Assurances**
  - **Dommages pendant le chantier**
  - **Dommages Ouvrages** en fin de chantier (condition maîtrise d'œuvre complète qui se retourne contre le maître d'œuvre, terrassier, structures béton, ... pendant 10 ans)
- ...



## 4. Exploitation

*Tout faire pour éviter d'être en procès avec son constructeur*

- **Garanties décennales : 80% du risque se gère dans le contrat **qu'est ce qui ne peut entrer en garantie décennale ?****
- **quid du constructeur défaillant (n'existe plus ou change d'entité) : **qui porte la responsabilité d'un défaut ?****
- **Assurance protection juridique**
- **Assurances**
  - **Responsabilité Civile et environnement** (rupture de fosses, débordements, fuites de gaz, salarié blessé, ...)
  - **Garantie de Dommages aux Biens**
  - **Bris de machine**
  - **Perte d'exploitation** (au minimum 24 mois)
- ...

## Conclusion AAMF

Un contrat de construction bien bâti, bien réfléchi, dont le porteur de projet maîtrise l'étendue mais aussi les limites, c'est aussi le marqueur :

- **D'une compétence** acquise pour, à l'exploitation, contractualiser des services de maintenance par exemple mais aussi les contrats de vente etc.
- **D'une responsabilité** qui incombe aux deux parties du contrat, c'est-à-dire effectivement le constructeur mais aussi le porteur de projet lui-même.
- **Un gage de sérieux** pour l'amélioration des pratiques, l'engagement dans la Charte AAMF vis-à-vis de son environnement et de ses partenaires.

# Questions sur les contrats ?

	1.J'ai signé un devis, ce n'est pas le bon, que puis-je faire ?
	2.Je suis maître d'ouvrage, le constructeur veut me faire signer le PV de réception, qu'est-ce que je dois faire ?
	3.J'ai payé 90%, l'unité ne fonctionne pas à hauteur des engagements du constructeur, que puis-je faire ?
1	Peut-on attaquer juridiquement un <u>Assistant à Maîtrise d'Ouvrage</u> lorsque celui-ci a été défaillant dans ses conseils sur la partie process ?
2	<u>Le contrat BG16 ne prévoit pas la double valorisation</u> , sur notre site une augmentation de puissance n'est pas possible car poste source saturé avec travaux estimés 2023 au mieux, 2025 au pire (si intervention asso environnementale). Nous sommes donc bloqués. Avons-nous un recours pour qu'Enedis/RTE trouve une solution (par ex, autres lignes poste source différent à 1km) dans un laps de temps court.
3	Est-ce qu'une <u>double valorisation</u> BG 16 elec / injection est possible ?
4	Quels sont les droits et devoirs de l'acheteur qui propose de remettre en cause notre contrat de vente de gaz, notamment la <u>suppression des garanties d'origines</u> . Quelles sont nos possibilités de négociation ? Soit nous trouvons un accord, soit le contrat est résilié ? Serions-nous David contre Goliath ? Le tarif de base est-il protégé ? Ne risque-t-on pas d'avoir une baisse un jour sous un quelconque prétexte ? Pourrions-nous avoir un jour avoir une baisse du tarif de base, comme pour les panneaux photovoltaïques ?
5	<u>Contrat construction</u> -Comment agir face à un constructeur qui ne remplit pas sa mission et son contrat de construction ? (test de performance pas atteint dans le délai contractuel) -Comment contraindre ce constructeur à assumer la réparation nécessaire pour rendre l'installation conforme ? - Que faire pour qu'il assume financièrement les préjudices occasionnés ?
6	<u>contrats de maintenance</u> : notre constructeur (métha + process) nous propose un contrat de 10 ans avec révision de prix tous les ans. De plus, nous n'obtiendrons la liste des équipements et les programmes de maintenance qu'un mois avant la mise en route, ce qui nous laisse que peu de temps pour mettre en concurrence leur offre. Est-ce un moyen de procédé abusif ? Quelles sont les normes ou les habitudes du marché de la métha ?
7	mentions légales et clauses à prévoir dans les <u>contrats d'appro</u>